



INFORMATIONS PRESSE

Nancy, le mardi 2 avril 2019

En bref / Les décisions de la commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Le Département va signer une convention de partenariat avec le CHRU de Nancy pour assurer le pilotage de la salle d'audition des mineurs victimes d'infraction, dénommée « Salle Mélanie »

Dédiée à l'audition des enfants victimes de violences au sein des commissariats, elle permet aux services de police ou de gendarmerie d'interroger dans des conditions adaptées un enfant victime de violences sexuelles ou de maltraitance lourde dans une salle spécialement aménagée, dite salle Mélanie, du nom de la première fille à avoir été interrogée dans un environnement qui favorise le recueil de sa parole. 18 salles de ce type existent déjà en France.

L'enfant qui a subi des violences sexuelles, des maltraitances physiques ou psychologiques est un enfant qui souffre. La prise en compte de cette blessure commence par la possibilité de livrer son histoire lors de son audition, en levant autant que faire se peut les filtres ou les empêchements auxquels il est soumis : culpabilité, honte, peur, angoisse, etc... Sa mise en place en Meurthe-et-Moselle est une réponse pertinente et adaptée à ces enfants victimes.

Insertion professionnelle : 800 bénéficiaires du RSA accompagnés en 2018

Le Département signe chaque année une convention d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat. Elle est relative au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

En 2018, cela a concerné 802 personnes et 30 ateliers et chantiers d'insertion.

Le Département cofinance ce dispositif à hauteur de 1,1,M€ dont 50 % pour les structures ayant embauché au moins 50 % de bénéficiaires du RSA.

Accompagnement de jeunes majeurs

Le Département, engagé dans la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants, a réaffirmé la nécessité de prévenir les sorties sans solutions à la majorité des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et de proposer des solutions d'accompagnement et de poursuite de parcours de formation ou d'insertion. La question de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs est l'un des leviers de cet engagement. Afin d'assurer un meilleur suivi des jeunes majeurs, de travailler à leur autonomie et leur insertion, le Département a décidé d'apporter son soutien à un dispositif d'accompagnement renforcé de 37 jeunes majeurs sous contrat

avec le conseil départemental. L'objectif est de travailler à l'acquisition de l'autonomie en accompagnant ces jeunes vers les dispositifs de droit commun.

Collèges : 470 000 € pour doter les établissements et 260 000 € pour le sport scolaire

Dans le cadre du règlement relatif aux demandes d'équipement en mobilier et matériel, le conseil départemental finance 70 % de la dépense pour le mobilier et les matériels divers, les équipements des classes de SEGPA et le petit équipement de la restauration scolaire ainsi que 100 % de la dépense pour les équipements et les matériels destinés aux personnels, aux enseignants référents (Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et pour le mobilier destiné aux élèves en situation de handicap, pour les investissements lourds de la restauration scolaire, pour les subventions à caractère exceptionnel (panne, mise aux normes, matériel spécifique). 470 000 € de subventions seront affectés à ce programme.

Le département contribue aux dépenses liées à l'utilisation des installations sportives mises à disposition dans 60 collèges publics et privés sous contrat d'association par les communes, groupements de communes ou établissements publics. Un second versement sera effectué en novembre de l'année en cours en tenant compte de l'occupation réelle des gymnases ainsi que des factures des entrées piscines.

Aide aux jeunes : 21 bourses accordées pour le BAFA et le BAFD

Dans le cadre de la politique départementale d'appui aux vacances et aux loisirs, l'assemblée départementale accorde une aide individuelle de 70 € soumise à condition de ressources aux personnes désireuses de suivre la formation BAFA ou BAFD. Cette aide est versée directement à l'organisme de formation. CEMEA et FRANCAS ont accueilli 21 jeunes.

Soutien à l'éducation populaire : Fonds d'Initiative Jeunesse

Destiné à financer les actions en direction des jeunes ou portées par les jeunes eux-mêmes, appuyés par une association, ce fonds va permettre de soutenir le pôle multimédia de la fédération départementale des Francas, mis en place en 2018. Le Département apporte une aide de 12 000 €. Le projet regroupe les radios itinérantes, qui se déplacent dans les établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées et universités) et dans les accueils de loisirs (centres de loisirs, accueils d'adolescents). En 2018, 22 semaines d'animations ont été réalisées au bénéfice de 1 500 enfants et jeunes.

Le pôle regroupe également les web radios (165 émissions en 2018), un studio musical professionnel avec un encadrement adapté pour proposer aux jeunes de valoriser leurs compétences musicales et artistiques et des malles vidéos servant à la réalisation de vidéos et courts métrages.

250 000 € pour les locomotives du sport en Meurthe-et-Moselle

Le département soutient les grands clubs au bénéfice du vivre ensemble et compte tenu de leurs actions. Il s'agit du Nancy Athlétisme Métropole, de l'ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle, du Grand Nancy Métropole Handball Association, du Vandoeuvre Nancy Volley Ball, du Grand Nancy Volley Ball, du SLUC Nancy Basket Association et de l'ASNL Association. Ces 7 clubs sont les locomotives du sport

meurthe-et-mosellan. L'assemblée départementale leur reconnaît la qualité sportive des équipes et des athlètes. Au titre des contrats sportifs solidaires, 250 000 € seront attribués. Ces associations compte 4 800 licenciés.

360 000 € pour la diffusion culturelle

Le conseil départemental apporte un soutien financier à 7 structures culturelles professionnelles engagées dans un partenariat pluriannuel et aux structures ou associations de rayonnement départemental sollicitant le soutien annuel du Département pour contribuer au financement de leurs activités culturelles. Le centre culturel Jean L'Hôte à Neuves-Maisons, la Méridienne à Lunéville, le théâtre de la Manufacture à Nancy, le théâtre Ici et là de Mancieulles, le centre culturel Pablo-Picasso à Homécourt, le centre culturel André-Malraux à Vandoeuvre-lès-Nancy et Scènes et territoires bénéficient de cet appui.

Fonds de Solidarité pour le Logement - Conventions avec EDF et ENGIE

Le département gère et pilote le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif apporte des aides à l'accès et au maintien dans un logement et également prend en charge des mesures d'accompagnement social liées au logement. Le FSL, à travers son volet énergie, a pour objectif d'apporter une aide aux ménages en situation de précarité afin de préserver ou garantir leur accès à l'énergie dans le logement. La loi visant à la mise en œuvre du droit au logement prévoit la passation de conventions entre les départements et les représentants d'Electricité de France (EDF), de Gaz de France (GDF) et de chaque fournisseur d'eau ou d'énergie. Des démarches sont en cours auprès des autres fournisseurs (notamment DIRECT ENERGIE et ENI) pour leur rappeler leurs obligations de conventionnement.

Le FSL a accordé en 2018, 3 778 aides au maintien de la fourniture d'énergie pour un montant de 1,175 M€ (territoire de la métropole inclus). Les aides aux impayés de factures pour EDF et ENGIE représentent 70% des aides et du montant des impayés.

Implantation d'un rucher pédagogique à Sion

Le syndicat apicole L'abeille lorraine s'est engagé dans une démarche de sensibilisation et d'initiation du grand public aux techniques apicoles.

Dans cette démarche le syndicat a souhaité se rapprocher de la Cité des paysages afin de bénéficier de son savoir-faire en matière d'organisation d'animations. Afin de mener à bien ce projet, le syndicat propose d'installer un rucher pédagogique proche de la Cité des paysages afin d'y mener des animations en direction des scolaires et du grand public.



Didier JACQUOT
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle
Direction de la Communication
☎ 03 83 94 54 74 – 06 03 22 20 58

